

REPUBLICQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

L'an deux mille dix neuf, le dix neuf septembre à 18h30,

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 57 Présents à la séance : 47
DATE DE LA CONVOCATION	12/09/2019
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	26/09/2019

OBJET :**Relevé de décisions****Étaient présents :**

M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Francesco ALLEGRA , M. Jean-Michel ARNAUD , Mme Catherine ASSO , M. Serge AYACHE , M. Fernand BARD , M. Michel BERAUD , M. Philippe BIAIS , M. Daniel BOREL , Mme Martine BOUCHARDY , M. Claude BOUTRON , M. Jean-Louis BROCHIER , M. Rémi COSTORIER , M. Jean-Pierre COYRET , M. François DAROUX , Mme Aïcha-Betty DEGRIL , M. Roger DIDIER , Mme Françoise DUSSERRE , M. Denis DUGELAY , Mme Bénédicte FEROTIN , M. Daniel GALLAND , Mme Maryvonne GRENIER , M. Michel GAY-PARA , M. Christian HUBAUD , Mme Sylvie LABBE , Mme Annie LEDIEU , Mme Rolande LESBROS , M. Pierre-Yves LOMBARD , M. Frédéric LOUCHE , Mme Christelle MAECHLER , M. Jean-Pierre MARTIN , M. Jérôme MAZET , M. Vincent MEDILI , M. Claude NEBON , M. Rémy ODDOU-STEFANINI , Mme Monique PARA-AUBERT , Mme Monique PARA , M. Pierre PHILIP , Mme Sarah PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , M. Jean-Pierre TILLY , M. François ZAMPA , Mme Carole LAMBOGLIA , M François-Olivier CHARTIER
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Marie-Christine LAZARO procuration à M. Fernand BARD, M. Claude FACHE procuration à M. Jean-Pierre COYRET, M. Roger GRIMAUD procuration à Mme Carole LAMBOGLIA, M. Maurice MARCHETTI procuration à Mme Rolande LESBROS, Mme Martine PAUL procuration à M. Jean-Michel ARNAUD, M. Stéphane ROUX procuration à M. François DAROUX, M Bernard LONG procuration à M. Rémy ODDOU-STEFANINI

Absent(s) :

Mme Elsa FERRERO, Mme Raymonde EYNAUD, M Thierry PLETAN

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Rolande LESBROS, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Aux termes de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire peut déléguer au Président un certain nombre de compétence pour tout ou partie de son mandat. Ce même article précise que le Président doit rendre compte au Conseil des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations.

Par délibération n° 2017_02_10 du 10 février 2017, le Conseil communautaire a ainsi délégué une quinzaine de compétences à Monsieur le Président pour la durée de son mandat.

Depuis la dernière information du Conseil, Monsieur le Président a fait usage de ses délégations dans les affaires suivantes :

FINANCES ET GESTION PATRIMONIALE :

Demandes de subvention à l'Etat ou aux collectivités territoriales :

Date	Objet	Organisme financeur	Montant HT
27/06/2019	Demande de subvention "Création d'un Itinéraire cyclable Gap - Vallée de la Durance " pour la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance	Etat : 645 000 € (15%); FEDER : 2 150 000 € (50%) ; Conseil Régional PACA : 645 000 (15%) ; autofinancement : 860 000 € (20%)	4 300 000 € HT
TOTAL:			4 300 000 € HT

CONTRÔLE DE GESTION :

Emprunts :

Date	Objet	Organisme	Montant et taux	Durée
30/07/2019	Ouverture d'un crédit à court terme pour le	Société Générale	2 000 000 €	1 an

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérécoeurs citoyens accessible à partir du site www.telerecoeurs.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

	budget général de la Commuanuté d'agglomération Gap-Tallard-Durance		taux variable : EUF1M +0.37 %	
23/07/2019	Ouverture d'un crédit à court terme pour le budget annexe de l'assainissement de la Commuanuté d'agglomération Gap-Tallard-Durance	Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels	2 000 000 € taux variable : TI3M + 0.40 % commission d'engagement : 2 000 €	1 an
09/07/2019	Réalisation d'un contrat de prêt sur la section d'investissement du budget annexe de l'assainissement de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance	Société Générale	1.000.000.€ et taux d'intérêts fixes de 0.75%	15 ans

Accidents dans lesquels ont été impliqués de véhicules intercommunaux :

Date du Sinistre	Type de véhicule et service	Circonstances	Indemnités versées
23/01/2019	Benne Ordures ménagères	La benne sortait d'un parking et a percuté l'autre véhicule	1 482, 00€
18/01/2019	Benne Ordures ménagères	La benne a endommagé les illuminations de Noel	1528,33 €
11/03/2019	Bus	Le bus était à l'arrêt et l'autre véhicule nous a percuté en rentrant sur le parking	0 €
07/05/2019	Bus	Le bus a percuté l'autre véhicule qui s'était arrêté au passage piétons	2 982,00 €
04/04/2019	Véhicule utilitaire léger	Le véhicule était en stationnement et l'autre véhicule nous a accroché	0 €
TOTAL:			5 992,33€

MARCHES PUBLICS :

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
MAPA pour le transport en commun d'enfants - accueil de loisir été 2019 et natation scolaire	SARL Sabatier	Absence dans décision - décision rectifiée le 11/06	24 mai 2019
MAPA pour l'achat d'une pompe pour le poste toutes eaux de la station d'épuration de Gap	Société KSB (13793 Aix en Provence)	Montant global de 3 314,89 € HT	27 mai 2019
annule et remplace la décision du 24 mai 2019 MAPA pour le transport en commun d'enfants - accueil de loisir été 2019 et natation scolaire	SARL Sabatier	Marché conclu pour la période du 27/05/19 au 31/08/2019 selon un seuil maximum de 18 383 € HT	11 juin 2019
MAPA pour la conception d'un guide horaire des transports	Société PAÏTA Communication (05000 GAP)	Prix 2 340,00 € H.T. la réutilisation de la maquette existante avec mise à jour des informations pour l'édition 2019-2020 (option A1)	20 juin 2019
MAPA pour le Développement du site d'escalade naturel de la falaise de Céuze de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance.	Entreprise GIROUSSE Laurent	Montant global et forfaitaire de 32.442 € HT.	25 juin 2019
Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande à procédure adaptée pour la mission de Curage de réseaux et ouvrages d'eaux usées et pluviales lots n° 2 et n° 3	Entreprise AESP PAUCHON ET FILS, (05000 GAP)	Les seuils de commandes sont : Lot 2 : Opérations curatives d'urgence sur l'ensemble des réseaux et ouvrages • un minima de 6 000 € HT • un maxima de 15 000 € HT Lot 3 : Opérations préventives sur ouvrages EU et EP (hors réseaux) • un minima de 6 000 € HT • un maxima de 15 000 € HT durée du marché 3 ans fermes	16 juillet 2019
OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
Avenant n° 1 au marché à procédure adaptée n° M00001 pour la mise à jour de l'ensemble des données de l'observatoire du territoire mis	SARL COMPAS-TIS (44106 NANTES - Cedex 4)	La composition des 5 phases du marché restent inchangées La durée globale d'exécution passe de 6 mois à 10 mois.	26 juillet 2019

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

en œuvre à l'échelle du périmètre de l'agglomération de Gap-Tallard-Durance afin de prolonger de 4 mois, le délai initial d'exécution du marché.			
Accord-cadre à bons de commande à procédure adaptée pour les services de transports publics routiers de personnes - Ligne Claret	GRIMAUD Valérie (05110 CLARET)	Selon les seuils annuels de commande suivants: minimum : 2 000 € HT, maximum 12 000,00 € HT durée de 12 mois à compter du 02/09/2019. Reconduction tacite 3 fois pour des périodes de 12 mois, soit un total de 48 mois.	1er août 2019
Avenant n° 2 augmentation du seuil maximum du marché n°004A15 pour les travaux de terrassement et de V.R.D. pour la mise en place de containers à déchets enterrés et semi-enterrés	Groupement SARL Jean-Marie EYNAUD - SEE GAUDY	Minimum : 240 000 € HT, maximum : 720 000 € HT Soit une augmentation de 150 000 € H.T. (20 %) Seuil maxi H.T.après augmentation 870 000 € et sans modification des délais.	5 août 2019
MAPA pour les travaux d'impression des guides horaires des transports, édition 2019/2020	Groupe PERFECTMIX-NIS PHOTOFFSET	Prix de 8 700 € H.T	6 août 2019
Acord-cadre mono attributaire à bons de commande pour l'aménagement du pôle d'échange multimodal et du quartier de la gare lot n° 1 : terrassement, VRD	Société GAUDY (05230 CHORGES).	sans minimum, maximum 1 100 000 € HT.	6 août 2019
Acord-cadre mono attributaire à bons de commande pour l'aménagement du pôle d'échange multimodal et du quartier de la gare lot n° 2 : revêtement de chaussée et bordures	Société ROUTIERE DU MIDI (05000 GAP) et son sous-traitant PMTP 05 (05000 GAP).	sans minimum, maximum 1 000 000 € HT.	6 août 2019
Acord-cadre mono attributaire à bons de commande pour l'aménagement du pôle d'échange multimodal et du quartier de la gare lot n° 3 : revêtement piétonnier et mobilier urbain	groupement PMTP 05 / LAGIER PAYSAGISTE (05000 GAP)	sans minimum, maximum 900 000 € HT.	6 août 2019
Avenant n° 1 à l'accord-cadre Curage de réseaux et ouvrages d'eaux usées et pluviales Lot n° 1 - Opérations préventives de curage	ORTEC ENVIRONNEMENT (13851 Aix en Provence)	Le paragraphe "délais d'exécution" initial de l'acte d'engagement est modifié comme suit : "Le délai d'exécution débute à la date	7 août 2019

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

		de notification au titulaire. La durée de l'accord-cadre est de trois ans fermes.”	
OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
Avenant n° 1 à l'accord-cadre “Curage de réseaux et ouvrages d'eaux usées et pluviales” - lot n° 2 : Opérations curatives d'urgence sur l'ensemble des réseaux et ouvrages	Entreprise AESP PAUCHON ET FILS (05000 Romette)	Le paragraphe “délais d'exécution” initial de l'acte d'engagement est modifié comme suit : “Le délai d'exécution débute à la date de notification au titulaire. La durée de l'accord-cadre est de trois ans fermes.”	7 août 2019
Avenant n° 1 à l'accord-cadre Curage de réseaux et ouvrages d'eaux usées et pluviales lot n° 3 : Opérations préventives sur ouvrages EU et EP (hors réseaux)	Entreprise AESP PAUCHON ET FILS, (05000 ROMETTE)	Le paragraphe “délais d'exécution” initial de l'acte d'engagement est modifié comme suit : “Le délai d'exécution débute à la date de notification au titulaire. La durée de l'accord-cadre est de trois ans fermes.”	7 août 2019
MAPA pour la construction de la déchetterie de la Flodanche	Groupement SAS ANDRE Jean-Claude TP/LA ROUTIERE DU MIDI (05000 GAP) (sous traitant :MARROU CONSTRUCTION METALLIQUE).	Montant global et forfaitaire de 999 725,94 € HT. La durée maximale du marché 4 mois.	20 août 2019

Information sur les marchés subséquents :

Marché subséquent n°6 de l'accord-cadre pour la fourniture de copeaux de bois pour le compost de la Station d'Épuration :

OPERATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DECISION
Marché subséquent n° 6 pour la fourniture de copeaux de bois servant au compost de la station d'épuration	Société Trans Approbois	Prix de 883,50 € HT par livraison de 95m3, soit un montant de marché minimum de 2000 € HT et maximum de 35000 € HT pour une durée de 6 mois	17 JUIN 2019

Marché subséquent n° 4 de l'accord-cadre pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et prestations de services associées pour le Groupement de commande

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
-----------	-----------	-------------------	---------------------

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

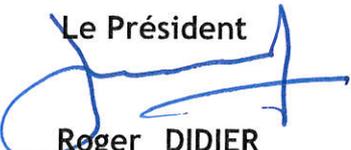
Marché subséquent n° 4 de l'accord-cadre pour la fourniture et acheminement d'électricité et prestations de services associées pour le Groupement de commande lot 1 Tarif jaune ou vert	Société EDSB (05100 BRIANÇON)	Estimation : 510 663 € Le marché subséquent est conclu sans minimum et sans maximum, pour la période du 01/07/2019 au 30/06/2020.	7 JUIN 2019
OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
Marché subséquent n° 4 de l'accord-cadre pour la fourniture et acheminement d'électricité et prestations de services associées pour le Groupement de commande lot 2 Tarif bleu	Société EDF (05000 GAP)	Estimation : 293 765 € Le marché subséquent est conclu sans minimum et sans maximum, pour la période du 01/07/2019 au 30/06/2020	7 JUIN 2019

Information sur les marchés infructueux/sans suite :

OPÉRATION	JUSTIFICATION	DATE DE LA DÉCISION
MAPA INFRUCTUEUX pour l'acquisition de véhicule pour la régie des Transport Agglo en Bus	Aucune offre n'a été reçue sur la plateforme. La consultation est déclarée infructueuse en raison de l'absence d'offre.	11 JUILLET 2019
MAPA INFRUCTUEUX pour les transports des services de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance	La proposition du groupement de sociétés SCAL/JACOB/CARRETOUR est déclarée infructueuse en raison du caractère inacceptable des offres reçues dépassant le budget prévisionnel	11 JUILLET 2019
MAPA SANS SUITE pour la fourniture de mobilier de signalétique	La consultation est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général en raison d'irrégularité constatée sur la procédure de mise en concurrence. Une nouvelle consultation sur la base d'un cahier des charges modifié sera relancée prochainement.	7 AOÛT 2019

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :
- POUR : 54

Le Président

Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 26 SEP. 2019

Affiché ou publié le : 26 SEP. 2019

